

AIDES À L'EMBAUCHE

- DE 26 ANS

CONDITIONS

Employeurs et associations sans limite de taille

- > Embaucher un jeune – 26 ans entre le 01/08/2020 et le 31/01/2021
- > Contrat en CDI, CDI intérimaire ou CDD ≥ 3 mois
- > Rémunération ≤ 2 fois le montant horaire du SMIC
- > Pas de licenciement économique sur le poste depuis 01/01/2020

AIDE FINANCIÈRE



Pour 35h hebdo (proratisée au temps de travail)

Jusqu'à **4 000 €**

Aide à l'embauche d'un jeune en contrat

APPRENTISSAGE

PROFESSIONNALISATION

CONDITIONS

Employeurs < à 250 salariés, sans condition

Employeurs > 250 salariés, sous condition d'engagement à recruter 5% d'alternants ou progression entre 3 et 10%

- > Embaucher jeune 16 à 25 ans entre 01/07/2020 et 28/02/2021
- > Jeune visant un diplôme ou titre (CAP au Master au RNCP)

AIDE FINANCIÈRE



5 000 € pour les -18 ans année 1

8 000 € pour les 18 ans et + année 1

Puis pour année 2 et 3 :

- > Pour employeurs < à 250 salariés : aide unique 2000€ max pour année 2 et 1200€ max pour année 3
- > Pour employeurs > à 250 salariés : bonus alternant si 5% alternants/effectif

EMPLOIS FRANCS

CONDITIONS

Employeurs et associations

- > Embaucher demandeur d'emploi résidant en QPV*4
- > CDD d'au moins 6 mois ou CDI

AIDE FINANCIÈRE

Pour 35h hebdomadaire (proratisée au temps de travail)



jusqu'à **8 000 €** pour un CDD versés pendant 2 ans max

17 000 € pour un CDI versés pendant 3 ans max

CONTRATS AIDÉS

PEC (Parcours Emploi Compétences) **pour les 16/25 ans** avec les mesures CUI*1-CAE*2 et CUI*1-CIE*3

CUI-CAE PEC JEUNES

CONDITIONS

Employeurs secteur non marchand

- > Embaucher jeune 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD minimum 9 mois)
- > Contrat 9 à 12 mois renouvelable jusqu'à 24 mois

AIDE FINANCIÈRE



65% du SMIC dans la limite de 20h hebdo

- > CDD : aide versée pendant 9 à 12 mois (jusqu'à 24 mois)
- > CDI : aide versée pendant 24 mois

CUI-CIE JEUNES

CONDITIONS

Employeurs secteur marchand

- > Embaucher jeune 16 à 25 ans
- > CDI ou CDD (CDD minimum de 6 mois)

AIDE FINANCIÈRE



47% du SMIC dans la limite de 30h hebdo

- > CDD : aide versée pendant 6 mois
- > CDI : aide versée pendant 12 mois

*1 : CUI = Contrats Uniques d'Insertion

*2 : CAE = Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi

*3 : CIE = Contrats Initiative Emploi

*4 : QPV = Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

*5 : ZRR = Zone de Revitalisation Rurale



Mission Locale
Agglomération Mancelle

PAYS DE LA LOIRE